



Le Port Saint Pierre Des questions Des réponses

*« Avant d'être un lieu de promenade, un port est un abri pour recevoir des bateaux »
Cour d'Appel d'Aix en Provence – Arrêt du 23 janvier 2014*

Ce guide du Port Saint Pierre est pensé et rédigé par des membres de l'AUPH.
Les demandes et informations émanant des Usagers,
les changements dans le fonctionnement du Port
le font évoluer.

Guide de l'Usager février 2025



Association des Usagers du Port de Hyères

Permanences le samedi de 9h30 à 11h30

Base Nautique 12 Avenue du Dr Robin 83400 Hyères

Email : contact@auph.fr

Site Internet : www.auph.fr

Devenir membre de l'AUPH pour :

- Être représenté auprès de toutes les autorités du Port Saint Pierre, Direction, Régie, Capitaineries
- Fédérer les demandes individuelles dans une dynamique collective favorable aux Usagers du Port
- Être informé des évolutions, des projets
- Participer activement à la vie du port
- Bénéficier de réductions négociées avec des professionnels du nautisme
- Participer aux ateliers pédagogiques mensuels

Vous pouvez adhérer en ligne sur le site ou télécharger le bulletin d'adhésion et nous rencontrer à la permanence du samedi matin à l'Espace Nautique 1^{er} étage.



L'AUPH a pour but de représenter les usagers et de défendre leurs intérêts auprès des autorités du Port d'Hyères.

Dans le cadre de cette action nous vous proposons ce guide du Port Saint Pierre, issu des expériences d'utilisateurs et clients du port. Certains présents depuis sa création en 1960 ont même participé à sa construction!

Nous souhaitons que ces informations vous apportent des éclairages et des solutions pour l'avenir.

N'hésitez pas à nous poser vos questions à l'adresse mail contact@auph.fr si vous ne trouvez pas les réponses recherchées dans ce guide.

Nous devrions pouvoir apporter des réponses rapidement sur des sujets récurrents.

Les thèmes plus complexes seront analysés et traités en Assemblée Générale le

mercredi 7 mai 2025 à 18h00

Centre Nautique Salle Mistral 1^{er} étage

L'organisation du Port Saint Pierre



Une Régie Municipale assure la gestion du port.

Le Président est Monsieur Giran, Maire de la ville de Hyères.

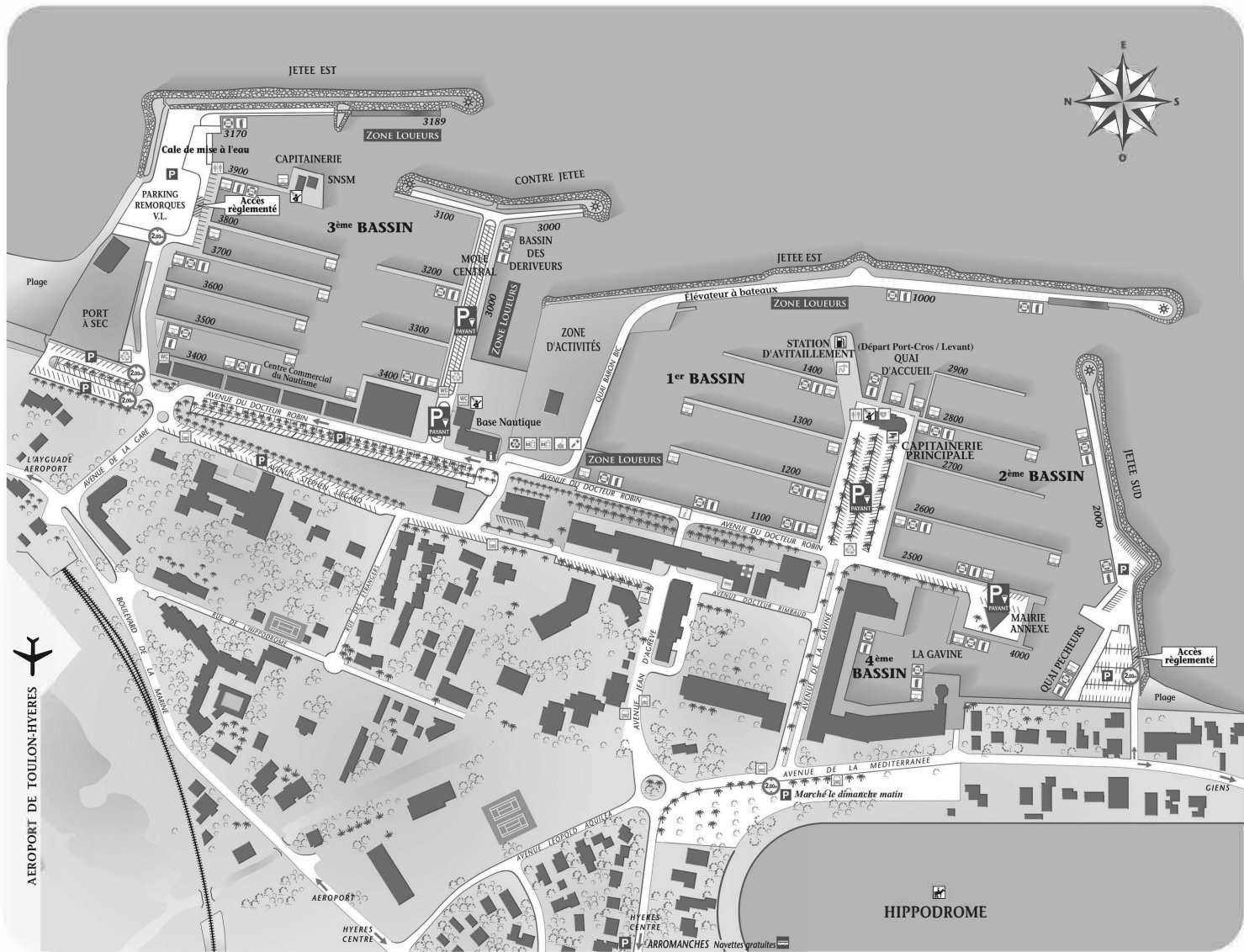
Le représentant de la Mairie est Monsieur Jean-Luc Brunel Adjoint au Maire, Délégué aux cinq ports, aux plages, aux îles de Port Cros et de Porquerolles et la presqu'île de Giens.

Le Directeur des Ports de Hyères est Monsieur Cédric L'Hénaff.

Les Maîtres de Port sont vos interlocuteurs sur les plans d'eau.

Le Port Saint Pierre accueille 1408 navires amarrés dans quatre bassins, dont 737 sous AOT Abonnés et 207 AOT Passagers Longue Durée et 110 unités sur rack au Port à Sec.

- le Premier Bassin, accès par l'entrée Sud
- le Deuxième Bassin, accès par l'entrée Sud
- le Bassin des Dériveurs avec la base nautique, accès par l'entrée Centrale
- le Troisième Bassin et sa cale de mise à l'eau, accès par l'entrée Nord
- le Port à Sec, accès par l'entrée Nord
- le Quatrième Bassin La Gavine, accès par l'entrée Sud
- la Zone Technique, accès par l'entrée Nord



- | | | | | | | | |
|---|--|--|---|---|---|------------------------------|---|
| COLLECTE SÉPARATIVE DE DÉCHETS SPÉCIAUX
Segregated containers for hazardous wastes | STATION DE POMPAGE
Pumping facilities | POINT DE COLLECTE SÉLECTIVE
Recycling point | AIRE DE CARÉNAGE
Repairing and washing areas | ECHELLES
Ladders | ÉQUIPEMENTS DE SAUVETAGE
Life saving equipment | EXTINCTEURS
Extinguishers | FUSÉES DE DÉTRESSE PÉRIMÉES
Distress flares outdated |
| SANITAIRES PLAISANCIERS
Sailors toilets | WC PAYANTS
Pay Toilet | TOILETTES
Toilet | TOILETTES ET ACCÈS
POUR PERSONNES HANDICAPÉES
Toilet and access for disabled people | STATION D'AVITAILLEMENT
Fuelling station | FEUX
Entry lights | PHARMACIE
Pharmacy | DÉFIBRILLATEUR
Defibrillator |
| LA POSTE | PARKINGS
Parking | POINT INFO TOURISME
Infopoint | ARRÊT DE BUS
Busstop | RETRAIT CB
CB cash | SUPERETTE
Market | PHARMACIE
Pharmacy | DÉFIBRILLATEUR
Defibrillator |



Au centre du port, c'est le bassin le plus ancien, il comporte :

- Sa jetée EST, protection des bassins 1, 2, La Gavine et de la darse de la zone technique, est destinée aux navires de grande longueur et/ou de fort tirant d'eau, amarrés sur des postes incrémentés à partir de 1000.

L'accueil des navires en escale se fait en été à son extrémité à l'entrée du port

- Les pannes 11, 12, 13 et 14

Les postes d'amarrage sont incrémentés à partir de 1100, 1200, 1300, 1400

- Le Quai d'Honneur bordé par des commerces, restaurants, bars, une pharmacie, un tabac maison de la presse, et en deuxième ligne, d'autres commerces, un supermarché urbain, des DAB.

A son extrémité, une zone de loueurs de hors-bords

- La Capitainerie Principale, peut être contactée au 04 94 12 54 40 et par appel VHF canal 09, aux horaires d'ouverture variables selon les saisons

- La station-service tous carburants. Accessible 24h/24.

L'accès en est régulé à l'entrée du bassin aux heures de pointe, lors du retour des locations. En journée, un collecteur d'eaux noires et grises gratuit est à disposition à chaque pompe. Une vente de glaçon et de glace carbonique doit être mise en place.

- Le Quai d'Accueil derrière la Capitainerie est exclusivement réservé aux vedettes à passagers à destination de Port Cros et du Levant toute l'année et de Porquerolles en saison

- Le parking Barbanson payant de mai à septembre

Le Deuxième Bassin



L'entrée est sur Bâbord, immédiatement après l'accès SUD.

Il comporte :

- La jetée SUD , avec à son extrémité l'entrée du 4^{ème} Bassin, le Quai des Pêcheurs
Les postes d'amarrage sont incrémentés à partir de 2000
- Les pannes 25, 26, 27, 28, 29
Les postes d'amarrage sont incrémentés à partir de 2500, 2600, 2700, 2800, 2900
- Un parking gratuit est disponible dans la zone du Quai des Pêcheurs
- la Mairie annexe et un poste de Police Municipale annexe

Le Bassin Des Dériveurs et la Base Nautique



Le Bassin des Dériveurs

- Il est bordé par le Môle Central et sa contre jetée, la Zone Technique et la Base Nautique
- Les postes d'amarrage tout au long des quais sont incrémentés à partir de 3000
- Sur Tribord à l'entrée du bassin, une station-service automatique par Carte Bleue sur ponton flottant propose en été du Super SP 95 exclusivement.
Cette station est accessible à tous les navires, flottes de location ou navires privés
- Les quais sont occupés en saison estivale par les flottes professionnelles de locations de bateaux à moteurs HB
- Hors saison, les quais accueillent les grandes régates nationales et internationales de dériveurs
- Le parking du Môle Central est payant de mai à septembre

La Base Nautique est le centre névralgique des activités sportives et des associations du port avec:

- Le pôle d'organisation des régates
- Le centre administratif de la base, trois salles de réunions
- Le siège et les locaux des associations (AUPH, IYCH, Pêcheurs amateurs, FRANPP..)
- Le centre d'initiation à la voile des établissements scolaires de la ville,
- Une salle de sport et de musculation à l'usage des athlètes en stage d'entraînement

Le Troisième Bassin et la cale de mise à l'eau



- Sa jetée EST est destinée aux catamarans et aux unités à moteur de grande longueur.
Les postes d'amarrage sont incrémentés de 3100 à 3189
- Face à l'entrée du bassin, au centre se trouve la Capitainerie Annexe avec un Quai d'Accueil, un Quai d'Escale et le Quai de la SNSM
- Sur Bâbord un chenal central avec les pannes 31 à 33 au Sud bordées par le Môle Central, les pannes 35 à 39 au Nord et le quai 34 au fond bordé par le Centre Commercial du Nautisme.
Les postes d'amarrage sont incrémentés à partir de 31, 32... jusqu'à 39
Selon les pannes, le tirant d'eau est limité. Se renseigner auprès de la Capitainerie.
Un dragage est programmé
- Au bout de la jetée EST, la Cale de mise à l'eau accueille, dans un espace régulé, les bateaux légers de moins de 8 m sur remorque
Son accès est permanent pour les possesseurs de carte dédiée.
La carte s'achète en Capitainerie aux heures d'ouverture.
Le passage donne accès au parking à remorques protégé. Les véhicules tracteurs doivent être stationnés sur les parkings publics
- Le long du quai principal, **Le Centre Commercial du Nautisme** propose de nombreuses boutiques et services dédiés au nautisme et à la plongée ainsi qu'un restaurant.
- **L'Espace Nautique** accueille deux grandes salles municipales de réceptions et de colloques et les bureaux du COYCH club organisateur de nombreuses régates d'envergure internationale

Le Quatrième Bassin La Gavine



- L'accès se trouve le long de la jetée SUD, au fond du Deuxième Bassin.
- Les postes d'amarrage sont incrémentés à partir de 4000.
- A l'entrée se trouve le Quai des Pêcheurs professionnels et la zone de chantiers sous-marins. Les pêcheurs vendent leur pêche certains matins vers 9h.
Ce bassin est le plus récent. Il est entouré d'immeubles, de restaurants et de commerces



- Son organisation est calquée sur celle du port à flot, une commission d'attribution des places organise l'attribution des espaces
Les demandes d'inscription sur la liste d'attente sont collectées par la Capitainerie Principale
- Il accueille des vedettes légères, stockées sur racks. Un chariot transbordeur met les unités à l'eau et les ressort, aux heures d'ouverture de la zone, sur réservation. Les heures d'ouverture sont variables selon les saisons.
Un règlement intérieur régit son organisation qui prévoit notamment une mise à l'eau et une mise à terre par jour
- Les Caristes sont joignables au 04 94 08 53 28 ou au 06 98 12 59 33
- En été, le Port à Sec propose une vente de glaçons réservée à ses abonnés

La Zone Technique



- La darse d'accès se trouve au bout de la jetée EST du premier Bassin.
Les opérations de mises à l'eau, à terre et de matage s'effectuent selon les unités avec un Travellift ou une grue.
Une opération suspendue-tendue sur sangle est possible à l'heure du déjeuner
- L'entrée règlementée des véhicules sur la zone se situe à l'extrémité nord du Quai d'Honneur, face à l'ancien hôtel Les Voiliers, bâtiment en cours de réhabilitation.
Le bureau d'accueil et les services techniques se trouvent au centre de la zone
- Chacun peut y réaliser ses travaux de carénage et d'entretien dans le respect du règlement intérieur de la zone
- De nombreux chantiers de carénage y opèrent, avec récupération des eaux polluées, ainsi que des chantiers de stratification, entretiens, réparations de voiliers et bateaux à moteurs
- Une station de désalinisation a été mise en place, afin d'adapter la Zone Technique aux restrictions et économies d'eau douce liées à la sécheresse
- L'accès à une mini-déchèterie, située à l'entrée de la zone, est possible en demandant la clé au bureau d'accueil des services techniques selon les horaires d'ouverture



- **L'eau et l'électricité** La totalité du port est équipé de bornes avec prise d'eau et d'électricité. Leur utilisation nécessite l'usage d'une carte magnétique achetée en Capitainerie avec un stock d'unités d'eau et d'électricité. Les bornes sont à l'usage exclusif des navires amarrés sur le port.
- **Les sanitaires** réservés aux Usagers se situent aux deux Capitaineries. Leur accès se fait grâce la carte magnétique délivrée par la Capitainerie.
- **Des toilettes publiques** d'accès libre sont disponibles à différents endroits sur le port.
- **Les déchets** Des conteneurs de tri sélectif et des bacs à déchets ménagers se trouvent à l'entrée de chaque quai. Leur organisation devrait être modifiée cette année.
- **Une mini déchetterie** se situe à l'entrée de la Zone Technique. La clé d'accès est à demander au bureau d'accueil des services techniques selon les horaires d'ouverture
- **Des chariots en libre-service** sont à la disposition des Usagers.
- **Un réseau wifi** est disponible pour les Usagers, un code d'accès personnel est délivré en Capitainerie.
- **Des défibrillateurs cardiaques** sont installés sur le Quai d'Honneur, en Capitainerie, et à la Base Nautique.
- **La météo** est affichée devant chaque Capitainerie, et est accessible sur la VHF canal 63.
- **La sécurité des pontons** est assurée par un réseau de caméras, soumis aux règles de la Loi Informatique et Libertés.

Pour en bénéficier, vous devez accepter que votre navire soit filmé en cochant l'autorisation lors de la signature de votre contrat. La volonté de la Direction portuaire est de rassembler les unités non floutées sur des zones dédiées afin d'optimiser la sécurité des navires



- Les parkings Barbanson et du Môle Central, proches des pannes du Premier Bassin et du Deuxième Bassin, sont payants de mai à fin septembre.
Un abonnement est proposé aux titulaires d'un contrat de plus de six mois (Abonnés ou Passagers Longue Durée). La souscription à ce service, d'un montant de 50 euros en 2024, est à réaliser à la Capitainerie Principale dès le 1^{er} avril
- La « zone bleue », un peu plus en retrait, est mise en place de mai à fin septembre
- Les parkings publics de l'Hippodrome, des Séniories, de Cale la mise à l'eau et du Quai des Pêcheurs sont gratuits toute l'année
- Le parking Arromanches, à l'entrée du port, est desservi par les bus 93 et 67
- Le parking Robin, face au Centre Commercial du Nautisme, est partiellement gratuit.
Le dimanche matin, il est occupé par le marché.
Ce jour-là, le stationnement y est formellement interdit dès 6h du matin. La mise en fourrière est immédiate
- Plusieurs emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite sont répartis sur le Port
- Des bornes de recharge pour véhicules électriques payantes sont aussi disponibles

Les instances du Port



Plusieurs commissions, auxquelles participe l'AUPH, régissent le fonctionnement du port sous l'égide de Monsieur BRUNEL adjoint au Maire chargé des Ports Saint Pierre, La Capte, L'Aiguade, Augier, Le Niels, des plages, des îles d'Hyères et de la presqu'île de Giens.

- Le **Conseil Portuaire** rassemble tous les services du Port. Il se réunit régulièrement et statue par vote sur les dossiers présentés
L'AUPH y est représenté par deux personnes élues par le CLUPP, et y présente et argumente les dossiers définis avec ses adhérents
Ce Conseil traite tous les sujets concernant la vie du Port : gestion, finances, travaux, sécurité, entretien, parkings...
- Le **Conseil d'Exploitation** associe au Conseil Portuaire des membres issus essentiellement du Conseil Municipal. Les points abordés sont identiques à ceux des Conseils Portuaires.
L'AUPH participe à ce Conseil
- Le **CLUPP** Comité Local des Usagers Permanents du Port.
C'est une entité rendue obligatoire par le Code des Transports. Elle a été mise en place par le législateur afin que les représentants élus par les usagers des ports aient accès aux documents de gestion et que la parole des usagers soit entendue et retranscrite de manière officielle.
Tout usager du Port peut y assister, mais seuls peuvent voter les titulaires d'un titre de location supérieur à six mois annuels.
La présence des usagers est essentielle. Pour être informé des dates de la réunion annuelle, il faut cocher la case concernée lors de la signature du contrat, ou consulter notre site.

Les contrats Escale, Saisonniers, Passagers Longue Durée



Les navires sont répartis en vingt-quatre catégories selon leur longueur et leur largeur.

- Pour les séjours « Escale » de moins de 29 jours
Demande de réservation directement auprès des capitaineries, par téléphone 04 94 12 54 40 ou VHF canal 9.
- Pour les séjours supérieurs à 29 jours « Réservation Saisonnière »
Demande de réservation sur le site internet des Ports d'Hyères, après ouverture d'un compte,
pour la « Saison Estivale » à partir du 10 janvier jusqu'au 31 août, pour la « Saison Hivernale » du 10 janvier au 31 décembre.
L'accord d'utilisation d'usage est donné dès le mois de mars pour la haute saison, et septembre pour la basse saison.
- Pour les séjours de plus de six mois consécutifs, une AOT spécifique de 10 mois hors juillet et août peut être accordée selon des conditions d'ancienneté. Le renouvellement du contrat suit alors les règles des contrats « AOT » Abonnés.



L' **Autorisation d'Occupation Temporaire ou AOT** du domaine public est « *personnelle, temporaire, précaire, révocable* ».
Une tolérance est admise en cas de décès de l'utilisateur.

L'AOT Abonnés est un contrat annuel de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction. Il permet d'obtenir un tarif préférentiel environ 50% moins élevé que le tarif mensuel. Pour s'inscrire sur la liste d'attente, il faut en faire annuellement la demande sur le site du port avec un règlement en ligne de 30€ chaque année. Cette démarche se fait avant le 30 juin, faute d'être renvoyé en fin de liste.

Il existe un rang global d'inscription et un rang selon les 24 classes de taille des navires. La plus ancienne inscription date de 1986. Le nombre de postulants est d'environ 800.

La commission d'AOT Abonnés se réunit 2 fois par an (mars et octobre).

L'AUPH y siège et a accès aux mises à jour du listing.

L'attribution se fait par numéro d'ordre de rang dans chaque classe à chaque vacance. Le délai d'obtention d'une AOT attendue varie selon chaque classe.

L'attribution des places du port à sec suit le même principe.



- **AUPH** Association des Usagers du Port de Hyères
- **UPNCR** Union pour la Préservation d'une Navigation Responsable.
Née en 2023, elle regroupe un grand nombre d'associations de navigateurs qui visent à améliorer les projets de ZMEL dont celui de Porquerolles. Les associations adhérentes vont actuellement de Marseille à Nice. Elle ne s'oppose pas à la création des ZMEL si elles sont utilisables pour tous, et protègent efficacement la nature tout en respectant les abris de navigation.
L'AUPH en est un des membres fondateurs
- **AOT** Autorisation d'Occupation du Domaine Public
- **ZMEL** Zones de Mouillage et d'Equipements Légers. Elles sont déjà en place à Port Cros. Gratuite le jour, chaque place est payante à partir de 18 h, sur réservation et paiement par internet exclusivement.
- **PNPC** Parc National de Port Cros, créé le en 1963 , puis étendu à l'île de Porquerolles. Il est l'initiateur du projet de création de cinq ZMEL sur Porquerolles. Le PNPC dépend du ministère de l'environnement et pas de la mer.
- **Prémar** Préfecture Maritime basée à Toulon.
- **CIL** Comité d'Intérêt Local. Il regroupe les habitants du port et fait le lien avec la Mairie. Il se réunit le 2^e lundi du mois à 17H30 à la Mairie annexe jouxtant le 2^e bassin.
- **ZURB** Zone Uniquement Réserve aux Baigneurs
- **ZIEM** Zone Interdite aux Engins à Moteurs même éteints ou relevés.



Ces informations, aussi complètes que possible, peuvent susciter des questions et commentaires

Contactez-nous par mail à l'adresse suivante:

contact@auph.fr

Merci d'indiquer dans votre email vos coordonnées mail en précisant si vous êtes adhérent à l'AUPH, ou sympathisant

Les questions de fond seront regroupées par thèmes traités en préambule des questions diverses de notre AG du 7 mai 2025, réservée aux adhérents AUPH.